



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de l'entreprise Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	Numéro de téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499	CHEMTREC 1-800-424-9300		
Adresse municipale 2008 Altom Court	Ville St. Louis	État MO	Code postal 63146-4151	Dernière mise à jour 23/02/07
Nom du produit Freez-Therm	Numéro du produit 4189-07	Usage du produit Solution antigel pour système fermé		N° enregistrement EPA S.O.

SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Produit dangereux	% par poids	N° CAS	TLV	PEL
Éthylène glycol	>96	107-21-1	100 ppm	50 ppm
Hydrogénophosphate de dipotassium	>2	7758-11-4		
Eau	<2	7732-18-5		

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu de cas d'urgence : Mise en garde! Produit nocif ou mortel si avalé. Nocif si inhalé. La peau absorbe le produit. Peut causer une réaction cutanée allergique. Peut causer une irritation cutanée, oculaire et l'irritation des voies respiratoires. Affecte le système nerveux central.

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Le produit éclaboussé dans les yeux peut causer une irritation, provoquer la douleur et endommager les yeux.

Peau : Le produit peut causer une légère irritation et peut pénétrer dans la peau.

Ingestion : Les symptômes immédiats d'une dose massive ressemblent à ceux d'une intoxication alcoolique, progressant en une dépression du système nerveux central, en vomissements, maux de tête, un taux respiratoire et cardiaque accéléré, une baisse de la tension artérielle, en stupeur, affaissement, et en perte de connaissance accompagnée de convulsions. L'arrêt respiratoire ou le collapsus cardiovasculaire qui suivent peuvent provoquer la mort des humains : 100 ml (3 à 4 onces).

Inhalation : Inhaler les vapeurs du produit ne cause généralement pas de problème, à moins que le produit soit chauffé ou utilisé sous forme de brouillard. L'exposition prolongée aux vapeurs a déjà causé une irritation de la gorge et des maux de tête. Peut causer des nausées, le vomissement, des étourdissements et le vertige. Il y a aussi possibilité d'œdème pulmonaire et de dépression du système nerveux central. Le produit chauffé ou transformé en brouillard a causé un mouvement oculaire rapide et involontaire, et le coma.

Exposition chronique : De courtes expositions répétées par n'importe quelle voie peuvent causer de sérieux problèmes rénaux. Elles peuvent aussi causer des lésions cérébrales. Peut porter atteinte au fœtus en cours de développement.

Cancérogénicité : Aucune donnée.

État pathologique aggravé par l'exposition : Les personnes avec les états pathologiques suivants pourraient être plus susceptibles aux effets de ce produit : affections cutanées ou oculaires, ou insuffisance au niveau du foie, des reins ou des fonctions respiratoires.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes, soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin.

Peau : Enlever tout vêtement contaminé. Laver la peau à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. S'il y a irritation ou si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Provoquer immédiatement le vomissement, selon les instructions du personnel médical. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. **Remarque pour le médecin :** Donner du bicarbonate de soude par voie intraveineuse pour traiter l'acidose. Une analyse d'urine peut indiquer un taux peu élevé de densité et de protéinurie, de pyurie, de cylindrurie, d'hématurie, d'oxyde de calcium et de cristaux d'acide hippurique. L'éthanol peut être utilisé dans le traitement antidotique, mais surveiller de près la glycémie lorsque l'éthanol est administré puisqu'il peut provoquer de l'hypoglycémie. Envisager l'infusion d'un diurétique, comme le mannitol, pour aider à prévenir ou à contrôler l'œdème cérébral et l'hémodialyse afin de retirer l'éthylène glycol de la circulation sanguine.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : 111 °C/232 °F

Température d'auto-ignition : 398°C/748 °F

Produits dangereux de combustion : Aucune donnée.

Limites d'inflammabilité dans l'air : LEL : 3,2 UEL : 15,3. Lorsque le produit est exposé à la chaleur ou aux flammes, le risque d'incendie est de léger à modéré.

Moyens d'extinction : Poudre extinctrice, mousse ou dioxyde de carbone. La mousse extinctrice et l'eau peuvent produire du moussage. Utiliser une pulvérisation d'eau pour éteindre le feu environnant et refroidir les contenants exposés. Une pulvérisation d'eau réduira aussi les émanations et les gaz irritants.

Risques d'incendie et d'explosion : Au-delà du point d'éclair, les mélanges de vapeur-air sont explosifs dans les limites d'inflammabilité mentionnées plus haut. Les contenants touchés par un incendie peuvent exploser.

Procédures spéciales d'extinction des incendies : En cas d'incendie, porter des vêtements protecteurs complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH avec écran facial complet à débit constant ou à autre mode de pression positive. Si le produit est impliqué dans un incendie, il peut dégager des gaz et des vapeurs.

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Déversement ou fuite : Aérer la zone du déversement ou de la fuite. Enlever toutes les sources d'ignition. Porter un équipement de protection individuelle appropriée, comme spécifié dans la Section 8. Isoler le secteur dangereux. Empêcher tout personnel non utile et non protégé d'entrer dans la zone. Maîtriser le liquide et récupérer si possible. Utiliser des outils et de l'équipement qui ne produisent pas d'étincelles. Recueillir le liquide dans un contenant approprié ou l'absorber avec un produit inerte (p. ex. : vermiculite, sable sec, terre), et déposer dans un contenant pour déchets de produits chimiques. Ne pas utiliser de matériau combustible comme la sciure de bois. Ne pas vidanger dans les égouts! Les réglementations des É.-U. (CERCLA) exigent de déclarer tout déversement dans le sol, l'eau et l'air qui excède les quantités à déclarer. Communiquer avec un centre national d'information.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : Garder dans un contenant hermétiquement fermé, entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Protéger contre les dommages matériels. Séparer le produit des matières acides et comburantes. Les contenants vides de ce produit peuvent être dangereux puisqu'ils retiennent des résidus du produit (vapeurs, liquide). Suivre toutes les mises en garde et précautions spécifiées pour ce produit.

Exigences en matière d'entreposage : Garder dans un contenant hermétiquement fermé, entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Protéger contre les dommages matériels. Séparer le produit des matières acides et comburantes. Les contenants vides de ce produit peuvent être dangereux puisqu'ils retiennent des résidus du produit (vapeurs, liquide). Suivre toutes les mises en garde et précautions spécifiées pour ce produit.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : Si la limite d'exposition est dépassée, vous pouvez porter un appareil respiratoire à demi-masque combiné à une cartouche protectrice contre les vapeurs organiques et un filtre contre les particules (filtre NIOSH type P95 ou R95) qui protégera contre jusqu'à dix fois la limite d'exposition ou l'usage maximum de concentration spécifié par l'agence de réglementation appropriée ou par le fournisseur de l'appareil respiratoire, selon les limites les moins élevées. Vous pouvez porter un appareil respiratoire complet avec cartouche anti-vapeurs organiques et un filtre à particules (NIOSH P100 ou R100) classé pour jusqu'à 50 fois la limite d'exposition ou l'usage maximum de concentration spécifié par l'agence de réglementation appropriée ou par le fournisseur de l'appareil respiratoire, selon les limites les moins élevées. Veuillez remarquer que les filtres de la série N ne sont pas recommandés pour ce produit. En cas d'urgence ou de situations où les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter un appareil respiratoire complet adduction d'air filtré à pression positive. **Mise en garde** : Les appareils respiratoires d'épuration d'air ne protègent pas les travailleurs dans l'air à faible teneur d'oxygène.

Protection des yeux : Porter des lunettes à coques à l'épreuve des produits chimiques. Fournir un bassin oculaire et une douche d'urgence dans le secteur de travail.

Vêtements de protection : Porter des gants protecteurs et des vêtements propres qui couvrent tout le corps.

Lignes directrices en cas d'exposition : Limites d'exposition aux particules dans l'air : Limites d'exposition admissible OSHA (PEL) : Plafond de 55 ppm
Valeur de la limite tolérable (TLV) ACGHI : Plafond (vapeur) de 50 ppm

Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, endroit fermé) : Un système de ventilation à tirage local ou général est recommandé pour garder l'exposition des employés sous les limites d'exposition aux particules dans l'air. Il est généralement préférable d'avoir recours à une ventilation à tirage local parce qu'il peut contrôler les émissions du contaminant à sa source, prévenant ainsi la dispersion du produit dans le secteur général de travail. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la plus récente édition du document de l'ACGIH, *Industrial Ventilation, A Manual or Recommended Practice* (Aération industrielle, Manuel d'usages recommandés).

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique : Liquide	Point de congélation : S.O.	% de matière volatile par poids : 100 %
Couleur : Jaune-vert	Densité de vapeur [air =1] : 16-32°C/60-90 °F : 2,6	Taux d'évaporation : Aucune donnée.
Odeur : Glycol	Pression de la vapeur : 0,06 à 20 °C/68 °F	Densité : 1,1 à 20 °C/4 °C
Point d'ébullition : 163 °C/325 °F	Solubilité dans l'eau : Miscible dans l'eau.	pH (concentré) : 10 +/- 0,5

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable sous des conditions normales d'usage et d'entreposage.

Polymérisation dangereuse : N'aura pas lieu.

Incompatibilités : Agents comburants forts. Réagit violemment à l'acide chlorosulfonique, l'oléum, l'acide sulfurique, l'acide perchlorique. Le produit s'enflamme à la température ambiante avec du trioxyde chromique, du permanganate de potassium et du peroxyde de sodium; il s'enflamme à 100 °C/212 °F en contact avec le dichlorate d'ammonium, le chlorate d'argent, le chlorure de sodium et le nitrate d'uranium.

Conditions réactives à éviter : Chaleur, flammes, sources d'ignition, eau (absorbe facilement) et produit incompatibles.

Produits de décomposition : Le produit chauffé au point de décomposition peut former du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone. Il peut aussi produire une fumée âcre et des émanations irritantes lorsque chauffé au point de décomposition.

SECTION 11 –INFORMATION TOXICOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>DL 50 de l'ingrédient</u> (Spécifier l'espèce)	<u>CL 50 de l'ingrédient</u> (Spécifier l'espèce)
			Orale, DL 50 (rat) : 4700 mg/kg; Cutané, DL 50 (lapin) : 9530 mg/kg.	Irritation - peau de lapin : 555 mg (<i>open</i>), légère; yeux de lapin : 500 mg/24 h, légère.
			A fait l'objet d'une recherche comme oncogène, mutagène et effecteur reproductif.	A produit des effets tératogènes chez des animaux de laboratoire.

SECTION 12 –INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>Données de toxicité aquatique</u>
La CL d'une valeur de 50/96 heures pour les poissons est de 100 mg/l.	On prévoit que ce produit relâché dans le <u>sol</u> soit facilement biodégradable. On prévoit que ce produit relâché dans le sol s'infiltré dans les eaux souterraines. Lorsque ce produit est relâché dans le sol, on ne prévoit pas qu'il s'évapore de façon importante.
	On prévoit que ce produit relâché dans l' <u>eau</u> soit facilement biodégradable. Il est aussi prévu que ce produit relâché dans l'eau ait une demi-vie d'entre 1 à 10 jours. On ne prévoit pas que ce produit soit bioaccumulable de façon importante. Le logarithme de partage octanol-eau est de moins de 3,0. Lorsque ce produit est relâché dans l'eau, on ne prévoit pas qu'il s'évapore de façon importante.
	On prévoit que le produit relâché dans l' <u>air</u> soit facilement dégradé par la réaction avec les radicaux hydroxydes produits par procédé photochimique. On prévoit que la demi-vie de ce produit relâché dans l'air soit entre 1 à 10 jours.

SECTION 13 –ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets : Tout produit qui ne peut être sauvé pour le rétablissement ou le recyclage doit être éliminé de façon appropriée et approuvé dans une installation d'élimination des déchets autorisée. Le traitement, l'utilisation ou la contamination de ce produit peut changer les options de gestion de déchets. Les réglementations provinciales et locales en matière d'élimination peuvent varier des réglementations fédérales d'élimination. Se défaire des contenants non utilisés conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales.

SECTION 14 –INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Renseignements spéciaux sur le transport : Non réglementé.

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
DOT (Terre)	Non réglementé.			
OMI (Eau)	Aucune donnée.			
OACI (Air)	Aucune donnée.			

SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classe SIMDUT : (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	Aucune donnée.	
Titre III, SARA : (<i>Superfund Amendments & Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.]	Section 311/312 Classe de danger - 40 CFR 370.2 Immédiat : O Retardé : O Incendie : N Réactivité : N Relâche de pression soudaine : N SARA 313 - Composants - 40 CFR 372.65 Section 313 Composant(s) % numéro de CAS Éthylène glycol 107-21-1 100,00	
OSHA : (<i>Occupational Safety & Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.]	Aucune donnée.	
TSCA : (<i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.]	État selon le TSCA (États-Unis) : Les ingrédients toxiques de ce produit qui doivent être déclarés sont catalogués.	
COV : (Composé organique volatil)	Aucune donnée.	
CPR : (<i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.	
EINECS : (<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	Aucune donnée.	
LIS / LES : (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Aucune donnée.	
CERCLA : (<i>Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.]	Composant	Quantité à déclarer (en livres)
	Éthylène glycol	5000
LDI : (Liste de divulgation des ingrédients)	Aucune donnée.	
Classement NFPA (SIMD) : (<i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.]	Santé :	1
	Inflammabilité :	1
	Réactivité :	0
	Protection personnelle :	X

SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Réglementations internationales, état de l'inventaire : non déterminées
 Réglementations de l'état et locales de la proposition 65 de l'état de la Californie : Aucune
 Information de l'étiquette « droit de connaître » du New Jersey : Éthylène glycol 107-21-1
 Information de l'étiquette « droit de connaître » de la Pennsylvanie : Éthylène glycol 107-21-1

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.